



Comment se retirer comme garant pour une location

Par **phiphi**, le **15/01/2009 à 18:12**

Bjr. rncomment faire pour ne plus etre garant pour une location?rnmerci d'avance

Par **Marion2**, le **15/01/2009 à 18:17**

Bonsoir,rnrnC'est malheureusement pas possible.rnrnCordialement

Par **caroline**, le **16/01/2009 à 16:43**

Bonjour phiphi,rnje peux plus ou moins répondre à votre question car je me suis même portée caution pour mon frère et ma belle-soeur. Vous vous portez normalement caution pour le bail initial soit 3 ans. J'ai signé avec mon frère et ma belle-soeur en février 2006 et j'ai envoyé un recommandé avec accusé de réception à l'agence immobilière qui leur loue la maison en septembre 2008 pour arrêter la caution à la fin des 3 ans soit en février de cette année. Bon courage

Par **phiphi**, le **16/01/2009 à 20:48**

merci